

Ministère de l'éducation nationale		République du Mali	
Un Peuple - Un But - Une foi			
AERD	LSK - Composition de la 1 ^{ère} période 2025-2026		
Épreuve : Comptabilité		Classe : TSECO	Durée : 2H

Dossier 1 : La société Haïdara et frères, Bamako, CB n°4525/ BIM vend des articles. **12 POINTS**
Le 01/02/N, la facture n°740 est présentée à DIOP (MOPTI, CB n°4480/BMS :

Référence	Désignations	Unités	Quantités	Prix unitaires	Montants
S100	Sacs de RIZ	1 sac	100	25 000	
HD 20L	Huile DINOR	1 bidons	75	32 000	
GB S20	Sardine	1 carton	100	52 000	
Conditions de vente : remise 3%, escompte 5%, port facturé 152 850F, TVA 18%, emballages consignés 400 caisses à 944F TTC l'une, avance 540 400F.					

Le 15/02/N, DIOP retourne par la facture n°A740 une partie des marchandises défectueuses : 40 sacs de RIZ et 25 cartons de Sardine avec une remise supplémentaire de 5% et un escompte supplémentaire de 4%, TVA 18%, port remboursé : 33 657F, avance 804 000F.

Le 20/02/N, Haidara tire sur DIOP la traite n°800 de 3 000 000F et la traite n°801 de 1 600 000F que DIOP accepte le 22/02/N, échéances 31/05/N et 30/04/N.

Le 10/03/N, LSK (Sikasso, CB n°2876/BDM) souscrit le BO n°250 de 800 000F au profit de Haidara au 30/06/N

Le 15/03/N, DIOP retourne 50 caisses à 750F l'une, TVA 18%.

Le 25/03/N, Haïdara encaisse la LC n°802 de 250 000F chez Touré.

Le 01/05 /N: Facture n°745 à Cissé : m/se 6 000 000F, remise 5% et 10%, escompte sous-trentaine 5%, TVA 18%, avance 253 400F. Mode de règlement 2 800 000F par orange et le reste à crédit.

Le 28/07/N : Remet à l'encaissement à la BDM-sa la LC n°803 de 3 000 000F échéance le 31 juillet et reçoit l'Avis de crédit : Com : 0,2% 4 000F, TAF 17%.

Le 11/08/N : Remet à l'escompte la LC n°804 de 9 000 000F échéant le 30/09/N à la BDM-sa aux conditions suivantes : escompte 9%, commissions : 0,6% et 3 500F, TAF 17%. Le même jour, il reçoit de la BDM-sa l'avis de crédit .

Le 20/08/N, Pour réglé sa dette de 2 000 000F, Haïdara endosse la LC n°801 à l'ordre de GORY et le reste par orange, frais 2% (solde 400 000F)

Consigne :

1. Présente les factures **2,25 POINTS**
2. Donne les caractéristiques de la LC n°801 et du BO n°250 **1 POINTS**
3. Donne l'endosseur et l'endossataire de la LC n°801 **0,75 POINT**
4. Enregistre les écritures chez Haïdara **8 POINTS**

Dossier 2 : Etat de rapprochement 8 POINTS

Soient le compte banque de l'entreprise Sidibé et son extrait

Dates	Libellées	D	C	Dates	Libellés	D	C
01/04	SAN	32 000		01/04	SAN		258 600
04/04	Versement d'espèces n°12	15 400		05/04	Chèque n°4	140 000	
06/04	Commissions du mois		1 700	10/04	Dom échue n°32	43 800	
07/04	Encaissement LSK	18 000		15/04	Encaissement coupon		17 500
12/04	Dom échue n°32		48 300	18/04	Versement d'espèces n°12		14 500
15/04	Chèque n°6		48 000	20/04	Prélèvement FASO GAZ (1)	94 400	
18/04	Chèque n°7		12 000	22/04	Chèque n°6		48 000
20/04	Escompte traite n°66, brut	180 000		23/04	Escompte traite n°66, net		156 400
25/04	Annulation chèque n°8		-42 000	24/04	Escompte traite n°67, net(2)		383 300
30/04	Solde			25/04	Encaissement effet, net(3)		172 700
				26/04	Encaissement chèque pour loyer		120 000
				27/04	Annulation virement FBS		-14 000
				28/04	Droit de timbre	6 000	
				30/04	Solde		

(1) TVA 18% ; (2) agio TTC : 16 700F ; (3) Vn : 180 000F

Infos :

- un Intérêt sur découvert de 47 600F est non porté dans nos livres ;
- le Chèque n°1 de 16 900F est non encaissé par le fournisseur ;
- le chèque n°2 de 45 000F a été rejeté par la banque

Consigne : Présente l'ERA, l'ERB au 31/12/N et le journal